

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le trois juillet 2014, à vingt heures trente à la mairie de Meslay-du-Maine, sous la présidence de Madame Noëlle LAUNAY, maire.

Étaient présents : Mme LAUNAY, Maire, Mr POULAIN, BORDIER, Mme GAUTIER, Mr BOULAY, Mme TAUNAS, adjoints, Mmes HERVÉ, CHEVALIER, MOREAU, Mrs BRAULT, VEILLÉ, Mmes PICHEREAU, MONNERET, Mrs GOUAS, BIDAUD, Mmes BOURDAIS, BERTHELOT, Mrs MOULIN, ABAFOUR et Mme JARDIN.

Excusés : Mme BRUNEAU qui a donné pouvoir à Mme JARDIN, Mr BOUTIN, qui a donné pouvoir à Mr POULAIN, et Mr GASCOIN, qui a donné pouvoir à Mr BORDIER.

Secrétaire : Mr BORDIER.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 22 MAI 2014

Madame le Maire interroge les élus pour savoir si ceux-ci approuvent le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal. Le compte-rendu **est adopté à l'unanimité**.

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Proposition d'avenant de 2 contrats de prêts CREDIT AGRICOLE
- Demande de subventions à produire auprès de la CAF
- Délibération autorisant le contrat d'apprentissage
- Redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz
- Rapports des commissions travaux des 17 et 26 juin 2014
- Servitude réseau électrique parcelle ab n°6
- Rapport service d'eau du SIAEP de Meslay-Ouest
- Sollicitation de l'école privée concernant l'organisation du mercredi à partir de la rentrée prochaine
- Projet de P.E.D.T (projet éducatif de territoire) : convention
- Renouvellement de la composition de la CLECT (commission d'évaluation des charges transférées)

DÉCISIONS DU MAIRE

N°2014 – 015 : Acceptation du contrat d'ingénierie pour la maîtrise d'œuvre des travaux de raccordement au réseau d'eaux usées, Avenue de Sablé, du Cabinet Harry LANGEVIN, pour un montant de 2 750 € HT.

BUDGET FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE

DECISION MODIFICATIVE N°2 – 2014 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le projet de décision modificative est expliqué au Conseil Municipal. Il s'agit notamment de prévoir les crédits :

- en dépenses et en recettes pour faire fonctionner la ligne de trésorerie
- pour ajuster les lignes de travaux en investissement pour tenir compte du résultat d'appel d'offres concernant la rénovation des vestiaires des ateliers municipaux (opération N°299)

- pour prévoir le versement d'une caution pour la location d'un minibus pour les camps d'été

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article ou opération	Libellé	Recettes	Dépenses
16664	Opér. afférentes à l'opt. De tirage ligne de très.		+ 1 500 000 €
16664	Opér. afférentes à l'opt. De tirage ligne de très.	+ 1500 000 €	
2315 – Op° 299	Construction – Travaux ateliers municipaux		+ 3 000 €
2315 - Op°296	Construction Aménagement zone 30		- 3 000 €
Total de la décision modificative n° 02/14		+ 1500 000 €	+ 1 500 000 €
Pour mémoire Budget Primitif 2014		4 369 339.64 €	4 369 339.64 €
Total des décisions modificatives précédentes		0 €	0
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		5 869 339.64 €	5 869 339.64 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article ou opération	Libellé	Recettes	Dépenses
275	Dépôts et cautionnement	+ 1000 €	
275	Dépôt et cautionnement versé		+ 1 000 €
Total de la décision modificative n° 02/14		+ 1 000 €	+ 1 000 €
Pour mémoire Budget Primitif 2014		3 300 150.24 €	3 300 150.24 €
Total des décisions modificatives précédentes		0 €	0
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 301 150.24 €	3 301 150.24 €

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **approuve** la décision modificative N°2 au budget principal 2014 de la commune tel que présenté ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE N°1 – 2014 – BUDGET EAU

Afin de respecter l'obligation de maintenir les installations de mesure des prélèvements d'eau brute en bon état de fonctionnement suivant l'arrêté du 19/12/2011 nous étions dans l'obligation de remplacer les dispositifs de mesure de nos deux forages avant le 1^{er} janvier 2014.

Suite aux devis établis et afin d'en assurer le paiement d'un montant de 4 167,94 € HT, il est proposé le virement de crédits suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article ou opération	Libellé	Recettes	Dépenses
2156	Matériel spécifique d'exploitation		4 000.00 €
2315	Installations, matériel et outillages techniques		- 4 000,00 €
Total de la décision modificative n° 01/14		0.00 €	0.00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2014		170 721,63 €	170 721,63 €
Total des décisions modificatives précédentes		0.00 €	0.00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		170 721,63 €	170 721,63 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article ou opération	Libellé	Recettes	Dépenses
701249	Redevance pollution domestique		+ 1000 €
7011	Vente d'eau	+ 1000 €	
Total de la décision modificative n° 01/14		1 000.00 €	1 000.00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2014		343 357.59 €	343 357.59 €
Total des décisions modificatives précédentes		0 €	0 €
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION		344 357.59 €	344 357.59 €

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **approuve** la décision modificative N°1 au budget eau 2014 telle que présentée ci-dessus.

ABANDON DE CREANCE FACTURES D'EAU

La commission du Fonds de Solidarité pour le logement, après étude de la situation, a accordé un abandon de créance de 291.16 € pour une dette d'eau s'élevant à 372.26 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **décide** d'abandonner la créance concernant le service décrit ci-dessus.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES ET VIE ASSOCIATIVE

Les deux commissions se sont réunies lundi 23 juin. A l'ordre du jour étaient inscrits 2 points :

- L'état des budgets à mi-exercice
- La révision des tarifs de la Salle Socioculturelle et un point sur les gratuités traditionnellement accordées

- La mise à jour du règlement de la Salle Socioculturelle

Etaient présents :

- Commission finances : Noëlle LAUNAY, Maire, Jean Marc POULAIN, Président, Pierre BORDIER, Huguette GAUTIER et Maryse TAUNAIS, adjoints, Philippe BIDAUD, Sylvie BRUNEAU et Olivier MOULIN.
- Commission vie associative : Noëlle LAUNAY, Maire, Huguette GAUTIER, Présidente, Jean Marc POULAIN, adjoint, Rodolphe ABAFOUR, Maurice GASCOIN, Françoise MONNERET et Rémy VEILLE.

Absents excusés :

- Commission finance : Christian BOULAY, Frédéric BOUTIN, Jacques BRAULT
- Commission vie associative : Rémi VEILLE

Ordre du jour : **Tarifs de location de salles**

1- Le tarif de location pour la salle socioculturelle est revu comme chaque année en tenant compte de la hausse du coût de la vie,

La base de calcul est la suivante : **$N+1 = N + (N \times \text{taux inflation } N-1 (0,6) + 1 \%$**

L'augmentation pour l'année 2015 reste modérée (voir tableau ci-joint)

Il sera désormais possible de louer la **salle C seule** au prix de 350 €. Néanmoins, la réservation se fera uniquement dans un **délai de 6 mois** précédant la date de location.

2- Correctifs apportés au règlement d'utilisation de la salle socioculturelle

- Condition de location : dans les refus de location est désormais ajouté la **colocation**. Un seul nom autorisé sur le contrat de réservation.

- Le versement d'une caution d'un montant de 200 € sera désormais exigé lors de la remise des clefs. De même, une fiche état des lieux sera remise au locataire. La caution sera restituée si l'état des lieux contradictoires de sortie ne fait apparaître aucun désordre.

- Etat des lieux : désormais les tables et chaises nettoyées devront être rangées selon les consignes du régisseur de la salle.

Un état des lieux sera établi à la restitution des clefs, le lendemain matin, au plus tard à 5h00 par l'employé d'astreinte. Un élu sera d'astreinte chaque semaine mais sera appelé **uniquement** en cas de problèmes.

- Règles de sécurité : le **défibillateur** est ajouté à la liste des moyens de secours qui devront toujours être visibles et accessibles.

RÈGLEMENT D'UTILISATION
SALLE SOCIOCULTURELLE DE MESLAY DU MAINE
(Salles A - B et C)

Condition de location :

1°) Pour chaque location, est établi un contrat-réservation de location entre la **commune de MESLAY DU MAINE** et le locataire. Ce contrat doit être **déposé en Mairie**. Les réservations de l'année N+2 se font à partir du mois de décembre de l'année N.

2°) La salle socioculturelle est louée pour de courtes périodes à des personnes morales ou physiques. Ce caractère nominatif interdit **la colocation**, la sous-location ou le prêt de tout ou partie de la structure.

Tarifs :

3°) Une attestation d'assurance « Responsabilité Civile » doit être fournie au moment de la signature du contrat de location.

4°) Les tarifs de la location restent en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours. Les tarifs applicables sont ceux de l'année de la location.

5°) La réservation ne sera définitive qu'après dépôt des arrhes, soit **20%** du montant de la location avec un minimum de **160 € exigé à la signature du contrat de location**.

Pour les **associations de Meslay du Maine et de la Communauté de Communes**, le montant des arrhes est ramené à **80 €**. **CAUTION 200 EUROS+FICHE ETAT DES LIEUX+SIGNATURE A LA REMISE DES CLEFS**

6°) En cas de désistement,

- S'il s'agit d'une location sur le week-end, les arrhes restent la propriété de la commune de Meslay-du-Maine
- S'il s'agit d'une location sur la semaine et par une personne ou société de Meslay-du-Maine, il sera reversé 50 % des arrhes.

Matériels :

7°) La location de la salle inclus le matériel suivant :

- 100 tables de 1.80 m x 0.80 m
- 24 tables rondes de 1.80 m (sur demande)
- 820 chaises (460 tissus et 360 coquilles plastiques)

Le matériel ci-dessous cité peut-être loué aux conditions tarifaires en vigueur :

- | | |
|--|-------------------------------|
| ➤ Sonorisation | ➤ Assiettes |
| ➤ Projecteurs | ➤ Verres |
| WI-FI (mot de passe sur demande) | ➤ Couverts |
| ➤ Nappes banches pour tables rondes uniquement | ➤ Tasses à café avec soucoupe |
| ➤ Couverts Complets | |

8°) La cuisine ne peut être utilisée que le jour de la location pour l'évènement lié au contrat.

En dehors de la cuisine, toute préparation culinaire peut être réalisée uniquement salle C hors cuisine au gaz.

La location de la cuisine inclus la mise à disposition du matériel ci-après cités :

- 2 plaques coupe-feu gaz de 1 m 20 de large composées :
 - 4 feux gaz
 - 2 fours gaz
- 1 friteuse 0 m 40 de large
- 1 étuve de 0 m 80 de large
- 1 four à air propulsé avec 9 plateaux en inox 0 m 80 de large 0 m 60 de hauteur
- 1 chauffe-eau de 1 m 90 m x 0 m 70
- 1 hotte de 5 m de long à 2 vitesses
- 4 tables de travail de 2 m x 0 m 70 de travail en inox dont un évier de 0 m 40 x 0 m 40
- 1 table avant plonge de 1 m 40 x 0 m 70 avec trou (vide poubelle)
- 1 lave vaisselle inox 11 litres avec une avancée et retour plonge. 10 casiers pour laver la vaisselle
- 1 étagère à 3 étages grillagée de 1 m 50 x 0 m 55 de large en inox
- 1 table avec 2 bacs pour plonge grosses vaisselles de 1 m 90 x 0 m 70 en inox
- 1 centrale de nettoyage
- 3 chariots
- 2 poubelles
- 1 armoire frigo à deux portes de 1 m 40 x 1 m 90 avec 8 grilles plastifiées
- 1 épluche pomme de terre
- 1 plonge à légumes en inox de 2 m 40 avec 2 bacs
- 1 armoire à pharmacie

ARRIÈRE CUISINE

- 1 frigo, une porte de 1 m 90 x 0 m 70 avec 7 grilles plastifiées
- 1 armoire vitrine réfrigérante de 0 m 55 de large 1 m 80 avec 8 grilles plastifiées
- 1 congélateur de 500 Litres

En aucun cas, le matériel mis à disposition ne doit sortir de la salle.

La vaisselle est mise gracieusement à disposition des habitants, des associations et des traiteurs de Meslay du Maine, dans l'enceinte de la salle socioculturelle.

La vaisselle mise à disposition l'est en état.

En cas de vaisselle cassée ou manquante, une compensation financière sera réclamée selon le tarif en vigueur. Si la cuisine et ses éléments ne sont pas rendus propres, **un forfait de 150 € sera facturé** au loueur pour frais de nettoyage supplémentaire.

État des lieux :

9°) Un état des lieux sera établi à la remise des clefs.

La salle sera rendu propre, c'est-à-dire :

- Tables et chaises nettoyées, **rangées selon les consignes du régisseur de la salle**
- Sanitaires propres
- Balayage des sols de la salle, des entrées et du bar
- Ramassage des débris sur le parvis et le parking de la salle

Un état des lieux sera établi à la restitution des clefs :

Le lendemain matin, au plus tard à 5 H 00 par l'employé d'astreinte. L'élu d'astreinte ne

sera appelé qu'en cas de problème.

En cas de non-respect des règles de propreté du règlement de la salle, un forfait défini dans la grille tarifaire sera réclamé au loueur. A titre indicatif : 200 € au 1^{er} janvier 2015, les indexations étant appliquées chaque année. Le cas échéant, la commune se réserve le droit de refuser une prochaine location.

Règles de sécurité :

10°) Le locataire s'engage à assurer la sécurité de l'établissement par un service de sécurité, SSIAP Service Sécurité incendie et Assistance à Personne (*Arrêté du 2 mai 2005*).

Tableau ci-joint.

SSIAP (Service Sécurité Incendie et assistance à Personnes) Arrêté du 5 février 2007

	Salle de Spectacle (Avec l'espace scénique)		Etablissement de Type L Salles polyvalentes, Auditions, réunions, conférences (Sans l'espace scénique)
	Service de sécurité incendie	Service de représentation	
2ème catégorie 700 à 1 500 personnes	1 SSIAP 1 + 2 personnes désignées*	1 SSIAP 1	1 personne désignée qui peut être employée à d'autres tâches. (Formation sécurité incendie)
3ème et 4ème catégorie 200 à 700 personnes	2 personnes désignées*	1 SSIAP 1	
< 200 personnes	1 personne désignée *	Aucune disposition	

* Formation sécurité incendie.

11°) L'usage des bougies, ainsi que des confettis est interdit. Le loueur doit faire respecter l'interdiction de fumer dans la salle.

12°) Il est interdit d'utiliser des bouteilles de gaz dans la salle.

13°) Le demandeur doit respecter les règles de sécurité imposées à la salle socioculturelle. **Un limiteur de son est installé dans la salle, chaque orchestre doit s'y raccorder (Arrêté N° 2001-009 du 18 Janvier 2001)**. Pour une manifestation comptant plus de 500 personnes le demandeur organise un service d'ordre.

14°) Pour toute **utilisation d'électricité** pour une **puissance supérieure** à la puissance distribuée par les prises de courant, l'intervention d'un **professionnel agréé** sera exigée

15°) La Mairie dégage toutes responsabilités en cas de vol ou acte de vandalisme sur l'aire de stationnement des véhicules.

16°) Le locataire s'engage à ne pas vendre ou distribuer de boissons alcoolisées après **1 heure le matin**, en application de *l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2002-P-175 du 8 février 2002*.

Le locataire dégage entièrement la responsabilité de la commune pour tous les accidents ou

incidents ainsi que pour tous les vols ou actes de vandalisme survenus durant la durée de la location.

De même, le locataire dégage entièrement la responsabilité de la commune pour les nuisances nocturnes pouvant survenir sur l'aire de stationnement attenant à la salle socioculturelle.

17°) L'effectif maximum de personnes admissibles simultanément est limité à **900 personnes debout ou assises** en configuration "spectacle". Compris les personnes sur scène.

En configuration "repas" ou "avec tables", avec l'effectif maximum de personnes admissibles simultanément limité à **750**, l'installation des tables et chaises devra respecter les règles de sécurité suivantes :

- **Respect d'un passage de 1,40 mètre de large, tout autour de la salle, mesuré à compter des parties les plus saillantes des murs (cloisons mobiles repliées, poteau, etc....)**
- **Respect d'un passage de 1,20 mètre entre les rangées de tables, mesuré entre deux chaises occupées**
- **Quand la totalité de la salle est occupée, création d'une allée centrale d'au moins 1,40 mètre de large, parallèle à la scène, mesurée comme précédemment.**

Les issues de secours devront toujours être déverrouillées et totalement dégagées en présence du public.

Les moyens de secours (extincteurs, commande de désenfumage, **défibrillateur**.....) devront toujours être visibles et accessibles. En aucun cas, ils ne seront masqués ou déplacés.

18°) La signature du présent document implique l'acceptation totale et inconditionnelle du règlement d'utilisation sus-décrit.

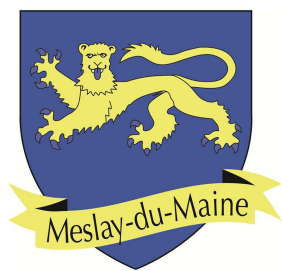
L'adjointe,



H. GAUTIER

Lu et approuvé,

Le locataire,



TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2015

SALLE SOCIOCULTURELLE

Révision tarif 2015

Base de calcul : $N+1 = N + (N \times \text{Taux inflation N-1 (0.6)} + 1\%$

	MESLAY-DU-MAINE		HORS MESLAY-DU-MAINE		MANIFESTATIONS PRIVEES (Mariage, banquet ou autres)
	ASSOCIATION	ENTREPRISE Activ.com, CE, banque Tarif HT	ASSOCIATION	ENTREPRISE Activ.com, CE, banque Tarif HT	
SALLE A, B ou C	203 €	310 €	323 €	543 €	226 € Minimum 2 salles
SALLE C seule (réservation maximum 6 mois avant la location)					350 €
SALLE ENTIERE	609 €	930 €	969 €	1629 €	678 €
SALLE S/SCENE ou SALLE DES AÎNÉS		100 €	89 €	134 €	89 €
HALL à côté de la SALLE DES AÎNÉS	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €
REPAS pour les petites salles	100 €		134 €		134 €
CUISINE	153 €	153 €	153 €	153 €	153 €
MANIFESTATIONS PARTICULIERES (AG -Vin d'honneur...) SALLE A, B ou C	134 €	310 €	194 €	543 €	134 €
				JOURNÉE SUPPLÉMENTAIRE	134 €

REVISION TARIF SALLE SOCIOCULTURELLE 2013 - 2014 - 2015

	ANNEE 2013	ANNEE 2014	ANNEE 2015
ARRHES			
ASSOCIATION DE MESLAY et COMMUNAUTE DE	80 €	80 €	80 €
Les autres cas : 20 % minimum 160 €	160 €	160 €	160 €
ASSOCIATIONS DE MESLAY DU MAINE			
Harmonie Sainte Cécile : concert - 2 fois par an - toute la	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Amicale des sapeurs pompiers de Meslay : Bal du 13 juillet -	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Jour du Comice : Location du vendredi	582 €	600 €	609 € (tarif normal)
Actions des retraités : bûche de Noël	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Actions Retraite Sportive : Salle A / trimestre activité danse	128 €	66 €	67 €
et Galette et Assemblée Générale même jour	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Don du Sang : Mise à disposition Salle C pour collecte	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Manifestation Bol de Riz	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Festival de Jazz 7 jours de valorisation	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Comité des Fêtes : fête de juillet	Gratuit	Gratuit	Gratuit
ASSO Dyn Art Com "Marché de Noël"	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Arbre de Noël des écoles primaires et maternelles	Gratuit	Gratuit	Gratuit
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES			
Cérémonie des vœux	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Autres réunions de la CCPMG . tarif association de MESLAY	194 € / salle	200 € / salle	203 € / salle
Salle des aînés et salle s/scène (assos Meslay prioritaire)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
MISES A DISPOSITION DE LA SALLE A + SCENE POUR REPETITION (SPECTACLES)			
Associations Meslay et écoles	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Autorisation maximum pour 7 répétitions selon disponibilité (Twirling - Terpsichore)	OUI	OUI	OUI
Forfait propreté (nettoyage) avec indexation CM 22-01-2009	162 €	167 €	200 €
Manifestation de la commune salles aînés et sous scène	86 €	88 €	Tarif supprimé
Manifestation de la commune, salle A, B ou C	128 € / salle	132 €	Tarif supprimé
LOCATION MATERIELS et VAISSELLE			
Sono (grosse sono)	65 €	67 €	100 €
Petite Sono asso Meslay	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Couverts complets (2 assiettes, 2 verres, les couverts, tasses à café, assiette à dessert si besoin assiette creuse)	1,25 €	1,28 €	1,30 €
Assiette, verre, couverts, tasse à café avec soucoupe	0,20 €	0,21 €	0,24 €
Vaisselle Asso Meslay	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Nappe tissu/unité	12,09 €	12,44 €	12,63 €
Pont d'éclairage	65 €	67 €	100 €
VAISSELLE MANQUANTE			
Assiette creuse et plate	4,95 €	5,09 €	5,17 €
porte manteau	1,07 €	1,10 €	1,12 €
Assiette à dessert tasse à café	3,72 €	3,82 €	3,88 €
Légumier	16,21 €	16,68 €	16,95 €
Fourchette grande cuillère	1,25 €	1,28 €	1,30 €
Petite cuillère	0,51 €	0,52 €	0,53 €
Louche	5,00 €	5,14 €	5,22 €
Couteau, Verre et Flute	2,48 €	2,55 €	2,59 €
Corbeille à pain	3,89 €	4,00 €	4,06 €
Pichet (compter 2 assiettes plates)	9,93 €	10,21 €	10,37 €
Le prêt du Pont éclairage pour les écoles,	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Le petit matériel de cuisine n'est pas mis à la disposition des traiteurs			
Révision des tarifs annuellement comme suit			
N+1 = N + (N* Taux inflation N-1) +1%			
Taux inflation 2013 : 0,6			

Liste des gratuités ou tarifs particuliers pratiqués actuellement :


Le Bureau réuni le mercredi 25 juin propose d'accorder des gratuités pour les assemblées générales non locales (départementales ou plus larges) une fois tous les 10 ans pour les associations qui ont une antenne locale.

Par ailleurs, le Bureau a également statué sur la demande de gratuité de l'association M MODE pour l'organisation de son défilé de mode. Jugeant que le but poursuivi par l'association est bien commercial, le Bureau refuse d'accorder la gratuité pour cette manifestation.

MAIRIE DE MESLAY DU MAINE

 **02.43.64.10.40**

SALLE SOCIOCULTURELLE

 **02.43.98.72.07**

CONTRAT DE RÉSERVATION

Date de la Manifestation : «DATE»

Horaires :

Nom du Demandeur : «Nom_du_demandeur»

Adresse : «Adresse1» «Code_postal» - «Ville»



«Tél_Bureau» 

Nom Responsable : «Titre» «Nom_du_responsable»

Renseignements Divers :

Nombre Personnes Attendues :

Nombre de Repas :

Intervenants Extérieurs :

Orchestre :

Traiteur :

Salles Louées :

Salle A : «Salle_A»

Salle B : «Salle_B»

Salle C : «Salle_C»

Salle Entière : «Salle_Entière»

Salle aînés : «Salle_aînés»

Salle sous scène :
«Salle_sous_scène»

Cuisine : «Cuisine»

Matériel Loué :

«Sono»

Vaisselle :
/«Vaisselle»

Montant Arrhes : «ARRHES»

ASSURANCES

La Ville de Meslay du Maine a souscrit une assurance incendie et garanties annexes avec renonciation à recours contre les occupants même occasionnels. Le demandeur doit s'assurer uniquement pour le matériel ou les marchandises qu'il est amené à entreposer pour la durée de location, ainsi que pour sa responsabilité civile concernant la manifestation.

La location ne deviendra définitive qu'après versement des arrhes. Paiement en espèces interdit. Les prix sont garantis pour l'année en cours. L'estimatif tient compte de la demande du client au moment de la commande. La facturation sera faite en fonction du matériel réellement utilisé.

Fait à **Meslay du Maine**, le «DATE1»

Fait à _____, le _____

L'adjointe,

Signature du demandeur précédée de

La mention « Lu et Approuvé »

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **valide** l'ensemble des propositions de la commission concernant l'évolution du règlement de la salle et du contrat de réservation, ainsi que les nouveaux tableaux de tarifs et de gratuité ou tarifs particuliers présentés.

RESERVE PARLEMENTAIRE

La commune a été sollicitée par Monsieur le député, Guillaume CHEVROLLIER pour présenter un dossier de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire.

Le dossier que le Bureau a décidé de transmettre est celui du Parc des Sports. Celui-ci a été présenté en 3 tranches fonctionnelles ouvrant potentiellement droit à 3 enveloppes de 10 000 €.

AVENANT CONCERNANT LE CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DE LA GENDARMERIE

En 2011, la mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de construction de la Gendarmerie a été confiée au cabinet Serge HAMON de BETTON (35), pour un taux de rémunération de 8.5%, soit un montant de 110 500 € sur la base d'un estimatif de travaux de 1 300 000 € HT.

Une fois le résultat des appels d'offres connu, un avenant au contrat a été passé pour constater la nouvelle rémunération du maître d'œuvre sur la base d'un montant de travaux de 1 591 435 € HT.

Il convient maintenant de passer un avenant pour constater la ventilation des missions et des honoraires de maîtrise d'œuvre entre les 3 co-traitants sur la base du nouveau montant du marché, soit 135 271.97 € HT, inchangés par rapport au premier avenant.

Madame le Maire demande l'autorisation de signer cet avenant.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **autorise** Madame le Maire à signer l'avenant ci-dessus présenté.

TRANSFERT DU BAIL CONCERNANT LE LOGEMENT SITUE AU-DESSUS DU CENTRE DE SECOURS

Après délibération du 27 février 2004, les 2 logements contenus dans le bâtiment du Centre de Secours ont été transférés au SDIS. La salle de réunion (anciennement occupée par l'Ecole de Musique) a été mise à disposition des sapeurs-pompiers par la commune, le SDIS assurant les charges liées en terme de fluides.

Depuis quelques mois, le SDIS n'est plus en capacité de recouvrer les loyers concernant le logement loué dans le Centre de Secours, la Paierie considérant qu'il n'en a pas la légitimité. Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de transférer le bail à la commune qui, en tant que propriétaire des locaux encaisserait les loyers.

Madame le Maire demande l'autorisation de signer l'avenant présenté.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **autorise** Madame le Maire à signer l'avenant présenté ci-dessus autorisant ainsi l'encaissement des loyers par la commune à compter du 1^{er} août 2014.

PROPOSITION DE MOTION DE L'A.M.F (Association des Maires de France)

ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliard d'euros progressivement jusqu'en 2017
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte

de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser, et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, le seul alternatif sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Meslay-du-Maine rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- *Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »*
- *Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;*
- *Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.*

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Meslay-du-Maine estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Meslay-du-Maine soutient les demandes de l'AMF :

- *Réexamen de plan de réduction des dotations de l'Etat,*
- *Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,*
- *Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.*

ELECTIONS SENATORIALES

Les sénateurs sont élus par le collège des grands électeurs. A ce titre, le Conseil Municipal aura à désigner ceux-ci.

Pour Meslay-du-Maine, il s'agira de désigner 7 délégués titulaires parmi les conseillers municipaux et 4 délégués suppléants à élire parmi les conseillers municipaux et les électeurs inscrits sur la liste électorale.

Pour ce faire, il conviendra de réunir le Conseil Municipal.

Cette réunion était initialement à programmer au 11 juillet prochain est finalement ajournée du fait que le ministère a été saisi par le Conseil d'Etat de contentieux concernant les élections européennes et notamment la circonscription ouest.

Dans l'attente des décisions du Conseil d'Etat sur ces contentieux, le ministère indique qu'il ne peut être retenu une date pour cette élection partielle ce qui suspend de facto la date initiale du 11 juillet pour la convocation des conseils municipaux en vue de l'élection des délégués sénatoriaux.

Dès que cette nouvelle date sera connue, les élus en seront informés dans les meilleurs délais de façon à assurer le quorum dès la prochaine convocation.

Selon les dernières informations obtenues auprès de la préfecture, la date du 11 juillet est finalement retenue.

PROPOSITION D'AVENANT POUR 2 CONTRATS DE PRETS CREDIT AGRICOLE

La commune a reçu une proposition d'avenant à 2 prêts contractés auprès du Crédit Agricole :

- 1 800 000 € pour le financement de divers investissements contracté en août 2006 au taux de 4.62%, d'une durée de 13 ans.
- 430 000 € pour le financement de la station d'épuration contracté fin 2009 au taux de 3.90%, d'une durée de 30 ans. Annuité 30 000 € actuellement dégressive jusqu'à 15 000 € environ en fin de contrat de prêt.

Ces avenants consistent à :

- modifier les modalités de remboursements anticipés temporaires de ces 2 prêts.
- de laisser la possibilité au prêteur de céder à une Banque, institution financière ou autre tiers, la totalité ou une partie des droits et obligations résultant des clauses des contrats de prêts en question, sans avoir à être tenu d'un préavis vis-à-vis de l'emprunteur.

Ces avenants ne conduiront pas à une charge supplémentaire pour l'emprunteur.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **autorise** Madame le Maire à signer les avenants aux deux contrats de prêts selon les modalités énoncées ci-dessus.

DEMANDES DE SUBVENTIONS A PRODUIRE AUPRES DE LA CAF

Lors d'une rencontre avec la CAF, il a été vu que la commune pouvait bénéficier de financement pour certaines actions menés dans le cadre de nos services enfance :

- achat d'un véhicule permettant le transport des repas fabriqués à la cantine vers le multi-accueil (actuellement, une négociation est en cours avec l'ADMR pour savoir si ce transport ne pourrait pas être inclus dans les circuits de portage des repas, ce qui pourrait éviter l'acquisition d'un véhicule dédié)
- achat de matériel de stockage (couches au multi-accueil)
- matériel de cuisine lié à la fabrication des repas du multi-accueil (cellule de refroidissement)
- terminaux de pointage et logiciel informatique pour la facturation du service du multi-accueil

Il convient d'autoriser Madame le Maire à produire ces demandes de subventions.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **autorise** Madame le Maire à formuler auprès de la CAF des demande de subvention pour les projets ci-dessus énumérés.

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ

Les concessionnaires de réseaux sont tenus de s'acquitter auprès des collectivités des redevances pour l'occupation du domaine public. C'est le cas notamment pour Gaz de France.

C'est à la collectivité que revient de fixer le montant de cette redevance dans la limite suivante :
(0.035 € (prix plafond du mètre linéaire) X L) + 100 €, où L correspond à la longueur de canalisations de gaz.

Pour 2014, le montant de la redevance pourrait se monter à 772 € (748.40 € en 2013).

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **fixe** le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz pour l'année 2014 à la somme de 772 €.

PERSONNEL ET SERVICES

DEPART EN RETRAITE DE MADAME GINETTE OGER

Madame OGER travaille à l'entretien des locaux de la salle socio (cuisine et salles annexes), de l'école élémentaire René Cassin et encadre les enfants lors des services de cantine du midi.

Elle cesse ses activités le jour de la sortie des classes le 4 juillet et sera officiellement en retraite au mois d'août. Elle ne sera pas remplacée au niveau de ses missions exercées à la salle socio (avenant société de nettoyage et réattribution d'une partie de ses fonctions). Par contre, il conviendra de la remplacer numériquement sur la partie concernant l'encadrement des enfants à la cantine.

DELIBERATION AUTORISANT LES CONTRATS D'APPRENTISSAGE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU le décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

VU le décret n°93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

VU la demande en cours de l'avis au Comité Technique,

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

CONSIDÉRANT qu'il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **décide** le recours au contrat d'apprentissage,
- **décide** de conclure dès la rentrée scolaire 2014/2015, 2 contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Espaces verts	1	Bac pro aménagement paysager	2 ans
Ecole maternelle	1	CAP Petite Enfance	2 ans

- **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune au chapitre 012, article 6417 de nos documents budgétaires,

- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

ENQUETE PUBLIQUE – ALIENATION D'UN CHEMIN A PROXIMITE DE L'HIPPODROME

Le projet d'aliénation du chemin bordant l'hippodrome par le nord, dans le cadre du projet d'extension des terrains d'entraînement, est présenté aux élus.

Ce projet s'inscrit dans le contexte de la vente des terres de la Talvasserie.

Le projet global est présenté au Conseil Municipal après discussion au cours de la réunion de Bureau du 2 juillet.

Il convient de valider le dossier à présenter à l'enquête publique qui devrait alors être prescrite pour une tenue en septembre ou octobre prochain.

Les élus souhaitent que l'aménagement du futur chemin en remplacement de celui objet d'une future aliénation présente des caractéristiques qualitatives permettant de compenser la perte du chemin actuel longeant l'hippodrome. Ce chemin ne devra pas être bordé seulement de haies de charmes mais devra présenter des sujets hauts de tige type chênes notamment.

Les élus insistent sur le fait qu'il est dommage que le chemin bordant l'hippodrome, de par ses qualités (structure du chemin, fossés, vieux arbres créant un arceau au-dessus du chemin) ne puisse plus bénéficier au public.

Le **Conseil Municipal**, avant de donner son accord à la mise en enquête publique pour le déclassement du chemin, **demande** à ce que la commune s'assure de la qualité des cheminements qui seront présentés en compensation.

ILLUMINATIONS DE NOEL 2014

Compte-rendu de la réunion du 26 mai 2014 de la commission aménagement rural et urbain

Membres de la commission : Pierre BORDIER, Président, Christian BOULAY et Maryse TAUNAS, adjoints, Sonia BERTHELOT, Nicole CHEVALIER, Maurice GASCOIN et Olivier MOULIN

Etait excusé : Christian BOULAY

Secrétaire de séance : Sonia BERTHELOT

Ordre du jour :

- Fonctionnement de la commission
- Illuminations 2014

Principales missions de la commission :

La gestion de la voirie, l'aménagement paysager, les illuminations, la signalétique, le cimetière, l'eau et l'assainissement. La commission étudie et soumet les projets au conseil municipal pour approbation.

Désignation d'un secrétaire à chaque séance pour rédiger un compte rendu avec relecture et avis du président de la commission avant transmission au secrétaire général. Les membres souhaitent que les réunions se déroulent de préférence le matin dès 8h30 ou 9h ou le soir à partir de 16h30.

M. BORDIER informe les membres des travaux en cours :

- sur la route de LAVAL-SABLE, il reste à effectuer la micro-signalétique sur le côté gauche, celle du côté droit étant déjà réalisée ;
- dans la tranche du lotissement du moulin à vent MV2, démarrage de la voirie 2ème phase semaine 26.

Une visite du cimetière et du jardin du souvenir est à prévoir, il faudra envisager de créer 10 cavurnes.

Illuminations :

Concernant les illuminations 2013, les remarques suivantes sont faites : axe central faible, absence de lumière dans la grande rue, couleurs dans l'ensemble jolies.

M. BORDIER informe que le choix des illuminations est fonction du budget, à savoir 10 000 €/an environ. Pour 2013, le budget s'élevait à 9 125 € de location + rajout de la pose et dépose (environ 1 351 €). L'entreprise consultée pour la location est le comptoir français des illuminations, localisé à Gorrion. Un achat pourrait être envisagé avec un coût de revient à 3x le prix de la location, en ajoutant un coût d'entretien annuel des illuminations.

Pour raison de sécurité au niveau des lignes non protégées ERDF, la pose est externalisée à une entreprise privée habilitée. De plus, des normes de taille des illuminations par rapport à la hauteur sont à respecter pour le passage des véhicules. Les employés municipaux peuvent être amenés à poser les illuminations s'il n'y a aucun risque au niveau de la sécurité. Tous les câbles supports des illuminations ont été changés sur la traversée principale.

La commune est propriétaire de 4 traversées et a investi sur un module pour programmer l'allumage et l'extinction des lumières en 2013

Plages horaires : La nuit en semaine extinction 23 h 30 reprise à 6 h 30

La nuit du samedi au dimanche extinction 1 H 00 reprise 6 h 30

La nuit de Noël et jour de l'AN fonctionnement toute la nuit

La couleur blanche, est privilégiée, notamment sur la végétation.

Il est également proposé de mettre des sapins naturels sur les surlargeurs de la RD21, au niveau de Maine Meuble, de la scierie Valleray, de l'espace vert situé auprès de chez Mme Pelloin. Ces sapins pourraient être décorés avec des boîtes cadeaux, étoiles et Nœuds, réalisés par les enfants du conseil municipal, de l'espace meslinois et du centre social. Un sapin artificiel pourrait également être posé dans l'entrée intérieure de la mairie (voir le prix pour un achat ou une location).

Pour 2014, la date de mise en place des illuminations est proposée le vendredi 5 décembre 2014 et l'extinction le lundi 12 janvier 2015, après la cérémonie des vœux du maire.

Les membres ont proposé des modifications pour 2014 (cf tableau excel avec M. CHESNAIS).

La prochaine étape sera le rendez-vous avec l'entreprise CFI de Gorrion pour proposition en fonction des choix retenus par la commission.

Compte-rendu de la réunion du 6 juin 2014 - Rencontre avec M. LECELIER de l'entreprise C.F.I. de Gorrion

Membres présents : Pierre BORDIER, Maryse TAUNAI, Nicole CHEVALIER, Maurice GASCOIN et Olivier MOULIN

Etaient excusés : Sonia BERTHELOT et Christian BOULAY

Secrétaire de séance : Maryse TAUNAI

Un rappel est fait sur les illuminations 2013 tenant compte des observations des membres de la commission et des propositions pour l'année 2014 conformément au tableau de suivi ci-annexé.

Nouveauté 2014 : il est demandé à M. Lecellier de nous faire une proposition d'illumination de la façade principale du bâtiment de la poste en lieu et place des arbres habituellement illuminés dont le rendu n'était pas celui escompté.

Façades Mairie : pose de 8 rideaux intérieurs blanc-chaux classique sur fenêtre et illuminations de deux arbres à l'entrée du parking Nord de l'Hôtel de Ville.

Hall de la Mairie : mise en place d'un sapin artificiel garni dont le montage sera à charge des services techniques

Sur l'ensemble des propositions 2014 et de la mise en lumières de la ville de Meslay-du-Maine M. LECELLIER fait une estimation verbale d'environ 300 € en plus par rapport au budget 2013.

En conclusion, nous sommes donc dans l'attente du devis de l'entreprise CFI de Gorron en fonction des choix retenus par la commission.

Depuis la commission, le devis de CFI a été reçu et se monte au total à la somme de 10 547.26 € TTC.

Il est à noter que le Bureau réuni le 2 juillet demande à ce que soit chiffré dès cette année une partie des illuminations en location avec un autre fournisseur. Un rendez-vous est fixé le 11 juillet prochain.

Questions diverses :

Demandes d'aménagement place de parking à proximité de chez Mr ECHIVARD rue du Maine et à l'angle de la rue de la Vaige à proximité de chez Mr et Mme HUAULME Patrice.

Suite aux visites des différents sites avec Mme LAUNAY, Mrs BORDIER et CHESNAIS suggèrent à la commission la réalisation de ces aménagements en mélange terre 50%-pierre50% avec engazonnement.

Ce procédé déjà testé dans le lotissement de la Maison de PAILLE permet le stationnement des voitures avec une bonne stabilité du sol qui reste filtrant et facile d'entretien.

La commission émet un avis favorable.

Le **Conseil Municipal émet un avis favorable** à l'ensemble des propositions de la commission quant aux principes de mise en œuvre des illuminations de Noël pour l'année 2014 et demande, conformément au souhait du Bureau, de faire chiffrer une partie des prestations par une autres entreprises, notamment avec une proposition de location d'une partie des décors sur une durée de 3 ans.

SERVITUDE RESEAU ELECTRIQUE PARCELLE AB N°6

Afin de desservir le secteur de la nouvelle Gendarmerie par le réseau électrique, la société ELITEL est chargée par E.R.D.F de l'étude relative à cette desserte. Dans ce cadre, E.R.D.F nous propose de signer une convention de servitude sur la parcelle AB N°6, consentant les droits suivants à E.R.D.F :

- réserver une bande de 1 mètre de large,
- établir une canalisation souterraine sur 79 mètres environ
- établir des bornes de repérage
- encastrer un ou plusieurs coffrets
- effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres risquant de gêner la pose des ouvrages

- utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser les opérations nécessaires au besoin du service public de distribution d'électricité
- faire pénétrer des agents d'E.R.D.F ou des entreprises missionnées par E.R.D.F pour la construction puis l'entretien des ouvrages établis.

E.R.D.F veillera à laisser la parcelle concernée par la convention en l'état existant avant son intervention et s'engage à prévenir la commune avant toute intervention sur la parcelle.

La commune quant à elle conserve la jouissance de la parcelle AB N°6 mais renonce à demander l'enlèvement des ouvrages ou leur modification. La commune ne devra pas modifier le profil des terrains et ne devra pas planter aux alentours des ouvrages à moins de 2 mètres. Les constructions sur la parcelle restent possibles.

Cette convention de servitude est consentie sans aucune indemnité.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **autorise** Madame le Maire à signer avec ERDF la convention de servitude ci-dessus présentée.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

AJOURNEMENT DE L'ARRÊT DE PROJET DU PLU

L'arrêt de projet prévu lors du Conseil Municipal du 3 juillet doit être ajourné du fait de certaines dispositions de la loi ALUR entrée en vigueur en mars dernier.

Le travail réalisé pour la partie agglomérée de la commune reste valable, par contre, il convient de retravailler notre projet de nouveau document d'urbanisme pour la partie « campagne ».

PROPOSITION D'AVENANT ECCE TERRA – REVISION GENERALE DU PLU

L'ajournement de l'arrêt de projet va provoquer une prolongation de la procédure et des prestations du cabinet ECCE TERRA. Il y aura une réunion de travail et une réunion publique supplémentaire.

Le montant de l'avenant proposé se monte à 1 200 € HT pour un montant de marché actuel de 61 870 € HT.

En option est également proposé le repérage de bâtiments susceptibles de faire l'objet d'aménagement en campagne pour un montant de 675 € HT.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **autorise** Madame le Maire à signer l'avenant proposé par le Cabinet ECCE TERRA dans le cadre de la prolongation de la procédure de révision générale du PLU, pour un montant de 1 200 € HT. **Madame le Maire est également autorisée** à commander la prestation de repérage des bâtiments susceptibles de faire l'objet d'aménagement en campagne pour un montant de 675 € HT

TRAVAUX

DOSSIER DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE RENOVATION DE LA CLOCHE CLASSEE DE L'EGLISE

La cloche de l'Eglise est classé, comme toutes les cloches datant d'avant la Révolution. Celle-ci doit être rénovée sous peine de dégradations irréremédiables. Un financement d'une partie des travaux pourrait être sollicité auprès de la DRAC.

Madame le Maire est chargée par le Conseil Municipal de présenter un dossier à la DRAC pour permettre d'avancer dans le projet de rénovation de la cloche de l'Eglise.

VESTIAIRES ATELIERS MUNICIPAUX

Par délibération du 22 mai dernier, Madame le Maire a été autorisée à lancer un appel d'offres pour le réaménagement des vestiaires des ateliers municipaux. .

L'appel d'offres a été lancé et les résultats en sont les suivants :

- Lot 1 : Maçonnerie : 1 offre : MJCD : 25 964.06 € HT
- Lot 2 : Menuiserie : 1 offre : Entreprise MALINE : 7 197.58 € HT
- Lot 3 : Plomberie électricité : 3 offres :
 - ELEC EAU : 5 827.32 € HT
 - ROUSSELET : 6 596.45 € HT
 - SARL MOURIN : 9 903.36 € HT

Le montant total des propositions qui pourraient être retenues est de 38 988.96 € HT, soit 46 786.75 € TTC. Madame le Maire demande l'autorisation de signer les marchés.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **autorise** Madame le Maire à signer les marchés de travaux pour le réaménagement des vestiaires des ateliers municipaux suivants :

- Lot 1 : Maçonnerie : MJCD : 25 964.06 € HT
- Lot 2 : Menuiserie : Entreprise MALINE : 7 197.58 € HT
- Lot 3 : Plomberie électricité : ELEC EAU : 5 827.32 € HT

RAPPORT DE LA COMMISSION TRAVAUX DU 17 JUIN 2014

Membres présents : Christian BOULAY, Huguette GAUTIER, Sylvie BRUNEAU, Jacques BRAULT, Remi VEILLE, Philippe BIDAUD, Mickael GOUAS et Olivier MOULIN rapporteur de la commission.

Membres excusés : Pierre BORDIER et Maryse TAUNAIS

Objet : Visite des travaux de la gendarmerie.

En préambule l'adjoint responsable de la commission, Christian BOULAY, rappelle le fonctionnement et les missions attribuées à la commission.

La visite commence par le lieu de vie du chantier où chacun a pu découvrir sur les plans l'aménagement et l'organisation générale du terrain avec le centre administratif, les locaux annexes et les cinq logements (2 T5 et 3 T4).

Ensuite la commission a visité les différents bâtiments et a pu constater l'avancement des travaux :

- La partie administrative avec le pôle de garde à vue et les deux cellules est maintenant hors d'eau,
- Les cinq logements, hors d'eau également, et dont les travaux intérieurs sont débutés.

L'objectif avant les vacances est la pose du plancher chauffant et le coulage de la chape de recouvrement dans trois des logements.

Pour l'instant le planning initial hors intempérie est respecté.

RAPPORT DE LA COMMISSION TRAVAUX DU 26 JUIN 2014

Membres présents : Christian BOULAY, Philippe BIDAUD, Pierre BORDIER, Jacques BRAULT, Mickaël GOUAS, Maryse TAUNAIS et Sylvie BRUNEAU, rapporteur de la commission.

Membres excusés : Huguette GAUTIER, Remi VEILLE et Olivier MOULIN.

Ordre du jour : Point sur les dossiers en cours

Christian BOULAY, responsable des travaux bâtiments souhaite présenter les dossiers en cours aux membres de la commission.

1) La gendarmerie :

La commission s'est réunie le 17 juin dernier pour visiter et voir l'avancée des travaux de la nouvelle gendarmerie. Au jour d'aujourd'hui elle est hors d'eau et hors d'air. Cela va permettre à la commune de percevoir une partie de la subvention attribuée par le ministère de l'Intérieur.

Le gros œuvre est dans sa phase de finition. Il reste maintenant l'aménagement intérieur.

Trois logements sont bien avancés. La chape des planchers chauffants sera coulée fin juillet.

Au cours du mois de juillet, tous les travaux de réseau extérieur seront réalisés, afin de profiter des conditions climatiques.

La livraison est prévue pour fin 2014 ou début 2015. Les gendarmes pourront prendre possession des lieux en mars 2015 au plus tard.

2) Les ateliers municipaux :

Lors du dernier mandat il a été convenu de construire des vestiaires aux ateliers municipaux pour le personnel des services techniques.

Le lancement d'appel d'offre a été validé au conseil municipal du 22 mai 2014. Tous les lots sont pourvus (maçonnerie, menuiserie et électricité). Les travaux sont prévus pour début septembre 2014. Les peintures, plancher et d'autres menus travaux seront réalisés par les utilisateurs.

3) La Mairie :

Suite aux travaux de réaménagement des bureaux de la mairie, il reste des travaux de peinture à terminer dans le hall d'accueil, travaux qui n'étaient pas prévus dans le marché initial. Un devis sera demandé auprès des entreprises de peinture de Meslay-du-Maine.

Un appel d'offre devra être lancé pour la rénovation du toit terrasse. Actuellement il y a des infiltrations d'eau dans différents endroits, notamment dans des sanitaires à l'étage dont une partie du plafond s'est écroulé. La commission pense, que ces travaux devraient être réalisés avant l'hiver.

4) Le presbytère :

Depuis son arrivée en septembre 2013, le père Jean-Luc ROBLIN habite le presbytère. Son prédécesseur n'habitait pas sur place et avait mis à disposition la cuisine pour l'accueil des familles. Aujourd'hui il souhaite disposer de la cuisine et il nous est demandé de faire quelques petits aménagements avec la contribution des bénévoles.

A l'intérieur du presbytère, il existe une salle de réunion, suffisamment grande. L'aménagement d'une cloison, pour séparer la pièce permettrait d'avoir un bureau pour l'accueil des familles et une petite salle pour les réunions et le secrétariat.

Dans les salles paroissiales, la possibilité d'ajouter une connexion internet et un point d'eau dans le petit bureau seront envisagés.

5) L'Eglise :

Suite à la visite de l'entreprise Bodet qui assure l'entretien des mécanismes de cloches de l'église, il nous avait été signalé un défaut sur une petite cloche inscrite à l'inventaire des monuments historiques.

Une visite de la commission avec le responsable de l'entreprise, Philippe CHESNAIS et Matthieu LAMBERT le 6 Mars 2014 nous a permis de constater une fissure au niveau du cerveau. La cloche a déjà été tournée d'un quart de tour et il faut donc maintenant la déposer pour la réparer en atelier.

Ces travaux bénéficient de subventions, notamment de la DRAC (Direction régionale Affaires Culturels des Pays de la Loire).

Il faudrait par la même occasion traiter la charpente du clocher et les grosses poutres contre les parasites.

Au premier étage il y a le mécanisme de l'horloge qui est très bien conservé, il mériterait d'être descendu et exposé.

6) Salle de Tennis de table :

Un projet d'aménagement de vestiaires est actuellement en cours. Il a été présenté aux membres de l'association

Dans le projet, il est prévu, deux vestiaires, un pour les hommes et un pour les femmes avec des douches, un sanitaire accessible pour personne handicapée et un local de rangement.

La question se pose quant à sa réalisation en fonction des projets de la CCPMG bien que l'investissement, pourrait être utilisé en complément de la salle si l'association venait à déménager.

7) Parc des Sports :

Le terrain de l'Hommeau a été pressenti pour devenir zone commerciale. Celui-ci étant utilisé par les clubs de football et du tir à l'arc, un projet de transfert vers le parc des sports avait été envisagé, sur le terrain communal face au terrain d'honneur.

Dans le projet, il était prévu :

- Un accès avec un parking et un local
- Un pas de tir pour le tir à l'arc
- Un terrain de football
- La réfection de la piste d'athlétisme

Suite à consultation, le cabinet PMC de Boulogne-sur-Mer a été mandaté pour travailler sur le projet. Pour l'instant il n'y a rien d'autre d'engagé.

Compte tenu de l'arrêt du projet commercial de l'Hommeau l'investissement doit être repensé. Avons-nous besoin d'un nouveau terrain de football ? Devons-nous aménager le pas de tir à l'arc à l'endroit actuel, ce qui engendrerait moins de dépenses.

Par contre il existe un réel besoin de rénovation de la piste d'athlétisme, étant donné que dans son état actuel elle n'est plus utilisable. Pour mémoire elle était bien utilisée par les collégiens. Des subventions ont été obtenues pour ces travaux.

Les gradins de la piste de rollers, se dégradent, il faudra donc penser à les refaire en béton, pour qu'ils résistent dans le temps.

A proximité du terrain de pétanque, un local de 30m² environ est prévu avec des sanitaires. Au budget cette année la dalle de béton avec passage de fourreaux est prévu. Le club participera aussi à l'aménagement de ce local.

8) Pour le prochain budget, il serait bon d'inscrire également :

- A l'école Renée Cassin : changer les gouttières sur l'ancien bâtiment qui donne sur le boulevard du collège.
- Aux logements, rue de la gare près de centre social, de changer les deux portes de garage ainsi que la porte d'entrée.
- Dans les garages du parc de la mairie, de changer une des portes sectionnelles.

La commission demande au Conseil Municipal valider l'ensemble des orientations de la commission et demande notamment à ce que Madame le Maire soit autorisée à lancer un appel d'offres concernant la rénovation des toitures terrasse de la Mairie.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **approuve** l'ensemble des propositions de la commission travaux et **autorise Madame le Maire** à lancer un appel d'offres pour les travaux de rénovation des toitures de la Mairie.

SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

RAPPORTS D'ACTIVITE DU SERVICE D'EAU ET SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le **Conseil Municipal**, après se les être fait présenter et en avoir délibéré, **approuve** à l'unanimité, les rapports annuels d'activités sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2013. Ces rapports sont annexés à la présente délibération.

RAPPORT DU SERVICE D'EAU DU SIAEP DE MESLAY OUEST

Le SIAEP de Meslay Ouest nous a transmis le rapport d'activité 2013 de son service d'eau. Ce rapport est présenté aux élus.

Le **Conseil Municipal prend acte** du rapport d'activité du service d'eau du SIAEP de Meslay Ouest.

ENFANCE ET FAMILLE

APPEL D'OFFRES RESTAURATION SCOLAIRE

Un appel d'offres passé selon une procédure formalisée (appel d'offres ouvert) a été lancé pour le marché précité le 22 avril 2014.

Le marché sera conclu pour un démarrage au 1^{er} septembre pour une durée de 3 ans sans pouvoir aller au-delà du 31 août 2017.

Il consiste à assister la Ville de Meslay-du-Maine dans l'élaboration des menus et son approvisionnement en denrées pour les repas servis dans le cadre de l'école (maternelle et

élémentaire), de l'ALSH (vacances scolaires et tous les mercredis en périodes scolaire), ainsi que le Multi accueil.

La quantité de repas à servir sur une période d'un an se décompte comme suit :

- ✓ Repas enfant 0-3 ans : 3 500
- ✓ Repas enfants de 3-5 ans : 12 500
- ✓ Repas enfants de 6-12 ans : 19 000
- ✓ Repas adultes : 2 000

6 entreprises ont retiré le dossier de consultation :

- API RESTAURATION
- ANSAMBLE
- OCEANE DE RESTAURATION
- EXPLORE
- RESTAUVAL OUEST
- GV RESTAURATION SERVICE

3 entreprises ont déposé une offre :

- ANSAMBLE
- API RESTAURATION
- OCEANE DE RESTAURATION

La commission d'appel d'offres s'est réunie vendredi 27 juin 2014. 3 offres ont été reçues. Toutes les offres ont été jugées recevables. L'analyse des offres a été confiée aux services administratifs. Cette analyse est jointe.

La commission d'appel d'offres s'est de nouveau réunie ce jour à 20 heures et a classé les offres reçues de la manière suivante :

Tableau de notations

<u>Candidats</u>	<u>Prix annuel</u> 40%	<u>Mémoire technique</u> 40%	<u>CV du chef de secteur</u> 20%	<u>Note globale</u>	<u>Classement</u>
API	57 435 € Note : 10	7.5	9	8.8	1
ANSAMBLE	69 239.60 € Note : 8	8	7	7.8	3
OCEANE	59 356.50 € Note : 9.7	7	9	8.48	2

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **autorise** Madame le Maire à signer le marché d'assistance technique dans le cadre de la restauration scolaire avec l'entreprise API Restauration pour un montant de 57 435 € HT par an sur la base du nombre de repas indicatifs suivants :

- Repas enfant 0-3 ans : 3 500
- Repas enfants de 3-5 ans : 12 500
- Repas enfants de 6-12 ans : 19 000
- Repas adultes : 2 000

RAPPORT DES CONSEILS D'ÉCOLES

Compte-rendu du conseil d'école élémentaire du mardi 3 juin 2014

Etaient présents

Les parents d'élèves : Mme BERNARD, Mme HAY, Mme DOUSSET, Mme BOISSEAU, Mme ROUILLERE, Mme CHAMARET, Mme PICARD, Mme LEMALE, Mme BREHARD, Mme LEFAUCHEUX, Mme PRUVOST, Mme DLOUSSKY, Mme MACE, M GUERROUDJ.

Les enseignants : Mme GUEDON, Mme PELE, Mme TONNELIER, Mme LEVALET, Mme DEPRES, Mme BARNIERS, Melle LAUMONIER, M BIELA

Délégué Départemental de l'Education Nationale : Mme FOURGEAUD

Municipalité : Mme LAUNAY (Maire), Mme BOURDAIS et M POULAIN (conseillers)

Etaient excusés :

Mme CORBEL, Mme Thomas Annie et Mme DEZANNIAUX Michèle (membres du RASED), M. MESLET (IEN)

I. La réforme des rythmes scolaires

• Horaires

Les lundis, mardis, jeudis, vendredis :

Classes	Cycle 2 CP, CE1	Cycle 3 CE2 CM1 CM2
Matin	Accueil 8h35-8h45	Accueil 8h35-8h45
	Classe 8h45-12h	Classe 8h45-12h
Après midi	Accueil de 13h35 à 13h45	Accueil de 13h35 à 13h45
	TAP 13h45 à 14h45	Classe de 13h45 à 15h45
	Classe de 14h45 à 16h45	TAP de 15h45-16h45

Le mercredi : Accueil de 8h35-8h45 Classe de 8h45-11h45

Question des parents d'élèves : Comment se passe la sortie le mercredi à 11h45 ?

Réponse de la Municipalité : Le mercredi les élèves seront soit récupérés par leurs parents à 11h45 soit iront au restaurant scolaire puis au centre de loisirs soit au car.

Il n'y aura pas la possibilité de reprendre son enfant après qu'il ait déjeuné au restaurant scolaire.

Les enfants prenant le car seront conduits dans une salle de l'Espace des Enfants, les cars passant vers 12h30.

• Gratuité

La question avait été posée en novembre 2013 lors du 1^{er} conseil d'école, la Municipalité a pris sa décision, les TAP seront gratuits, c'est une volonté de sa part afin que tous enfants puissent bénéficier des TAP. Mme Launay précise qu'il reste à la charge de la commune 20 000€ toutes déductions faites.

• Contenus des TAP

Mme Launay informe les parents que les activités prévues durant la première période seront des ateliers jeux, fil, bois, cirque. Les activités seront ensuite décidées en collaboration avec les élèves afin de s'adapter aux besoins des enfants.

Il y aura 2 animateurs par groupe de 28 élèves maximum.

Les TAP auront lieu à l'Espace des Enfants car c'est un lieu neutre et adapté.

Un point sur les TAP sera effectué régulièrement entre la Municipalité et l'équipe enseignante. Un point sera aussi effectué avec les parents au bout de quelques semaines.

- **Organisation des APC**

L'équipe enseignante a fait le choix de ne pénaliser aucun élève, tous les élèves pourront bénéficier des TAP. Lors des temps d'APC les enseignants de cycle 2 iront dans les classes de cycle 3, 1 fois par semaine et les enseignants de cycle 3 dans les classes de cycle 2. L'équipe enseignante souhaiterait travailler l'informatique afin que les élèves puissent acquérir le diplôme du B2i.

Une demande d'équipement informatique mobile sera faite à la Municipalité.

Un point sur les TAP sera effectué régulièrement entre la Municipalité et l'équipe enseignante. Un point sera aussi effectué avec les parents

II. Le règlement intérieur

La réforme des rythmes scolaires implique des changements d'horaires pour les heures d'enseignements qui sont à modifier dans le règlement intérieur de l'école.

Les conditions de prise en charge des élèves pour les TAP y seront notifiées aussi.

Les modifications du règlement sont relues et ajustées par les membres du conseil d'école.

Le nouveau règlement intérieur est approuvé par l'ensemble du conseil d'école.

(cf. ; document joint)

III. Les budgets alloués par la Municipalité

Budget investissement

Nous avons demandé à refaire les tracés de cour, en prolongement avec le projet mené à la maternelle. Nous avons réfléchi avec les élèves aux tracés puis nous avons soumis le plan à la Municipalité. Les tracés ont été effectués en mai. Il reste les bancs à prévoir, le devis est en cours. Cela représente un coût de 3 400€ pour les tracés.

Budget fonctionnement :

51,88€ x 167 élèves présents à la rentrée 2013 = 8 663,96 €

Ce budget est utilisé pour les photocopies, le papier, les fournitures scolaires et les manuels utilisés en classe.

IV. Bilan des activités des 2^e et 3^e trimestres

- Bilan des activités sportives

- cycle danse avec Sylvaine (intervenante de l'ADDM) pour les classes de CP et CP/CE1 avec présentation des évolutions lors du spectacle sur l'Afrique

- Cycle escalade avec Marie Laure pour toutes les classes sauf les CP

- gymnastique avec Yannick pour les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2

- Cycle voile pour la classe de CM1/CM2 de Gaële

- Rencontre voile et découverte du swin golf pour les 2 classes de CM1/CM2

- séances de natation en extérieur

- Education musicale

Intervention de Bénédicte Blouin dans toutes les classes durant 2 trimestres, une semaine sur 2 sur le thème de l'Afrique avec présentation de notre travail lors d'un spectacle

- Sorties scolaires
- Classe de neige pour les CM1 et CM2. Le bilan est positif : très bonnes conditions d'accueil puisque nous étions tous seuls dans le centre, très bon enneigement.
Toutes les familles ont été aidées par l'APE et la Municipalité à hauteur de 200€ ou 247€. Le prix de départ étant de 477€.
Un dossier JPA a été rempli et 14 familles ont pu bénéficier d'une aide supplémentaire.
Une réflexion est à l'étude sur le maintien de la classe de neige car le coût pour l'APE est conséquent. Un autre type de classe transplantée pourra être envisagé si l'APE ne peut plus aider au départ de la classe de neige et subventionner les sorties des autres classes.
- La Petite Couère pour toutes les classes sauf les 2 classes de CM1/CM2.
- Meslay jardin
Dans le cadre du projet de la commune de faire une journée Meslay jardin, l'école a fait des productions qui ont été affichées dans le parc de la mairie et qui ont été réinvesties pour la manifestation du Château des Arcis pour les Rendez-vous aux jardins.
- Liaison GS/CP
[Les GS ont pu venir dans nos locaux lors d'ateliers pour découvrir le fonctionnement de l'élémentaire.](#)
- Liaison CM2/collège
Les deux classes de CM1/CM2 sont allées au collège 1h par semaine depuis novembre pour bénéficier de cours avec un professeur de collège. Ils ont pu bénéficier de 4 cycles de 5 séances : anglais, allemand, français, histoire-géographie.
Le dispositif sera reconduit l'année prochaine en fonction des heures disponibles des professeurs de collège.
- Fête de juin
- fête de juin sur le thème de l'Afrique avec évolutions des classes, stands de l'APE.

V. Points sur la rentrée 2014

- Effectifs
A ce jour nous avons 168 élèves, nous avons eu 3 inscriptions au cours de l'année et 2 radiations pour déménagement.
35 CM2 partent en 6^{ème} sur 36 et nous avons 2 familles à déménager + 2 départs pour le privé.
Pour l'année prochaine, presque toutes les GS de Fratellini viennent en CP à l'école René Cassin soit 30 arrivées sur 32.
Nous avons à ce jour 2 inscriptions pour septembre. Depuis 7 ans, nous avons une dizaine d'inscriptions chaque été.

A noter qu'en juin 2015, 22 CM2 partiront en 6^{ème} et 38 GS arriveront en CP, soit une augmentation de 16 élèves à la rentrée 2015.

Effectif total de l'école 161 élèves à répartir sur 7 classes ;

- Répartition des classes

Cp	Ce1	Ce2	Cm1	Cm2
31	37	32	38	22

CP 22 élèves Stéphane BIELA
CP/CE1 9 + 13CE1 =22 Magalie DEPRES
CE1 24 Nathalie PELE

CE2 24 Isabelle GUEDON
 CE2/CM1 8 CE2 + 14 CM1 =22 Isabelle TONNELIER
 CM1/CM2 12 CM1+ 11 CM2= 23 Emérance QUINTON
 CM1/CM2 12 CM1+ 11 CM2= 23 Gaële LAUMONIER

VI. Présentation du projet d'école 2014-2017

La situation de l'école est présentée au conseil d'école.

Points forts de l'école	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> - Vivre Ensemble - Maîtrise des techniques opératoires des 4 opérations - Lecture à haute voix - Ouverture d'esprit (respect des différences de chacun) - Connaissance culturelle de la région (sites historiques) - présence d'un vidéoprojecteur dans toutes les classes 	<ul style="list-style-type: none"> -Soin apporté au travail écrit - Vocabulaire, lexique - Compréhension en lecture - Production d'écrits - Augmentation du nombre d'élèves en difficulté et qui n'ont pas validé le palier 1 du socle commun - Equipement informatique : 1 seul ordinateur par classe. (le B2i n'est pas validé)
Quels sont les points sur lesquels l'équipe enseignante décide d'agir ?	
<ul style="list-style-type: none"> -Rapprocher les normes de présentation des outils des élèves -Ateliers de lecture ⇨ compétences de lecture -Enrichissement du lexique 	

Les axes du projet d'école en lien avec les programmes et les compétences du socle commun sont présentés au conseil d'école.

Axe 1 → compétence : Renforcer la maîtrise de la langue orale et écrite dans toutes les disciplines.

✓ Action n°1 : Améliorer la compréhension par une attitude réflexive dans différentes situations d'apprentissage (lecture)

✓ Action n° 2 : Enrichir le vocabulaire

✓ Action n° 3 : Améliorer la maîtrise et l'étude de la langue écrite à travers la production d'écrits

Axe 2 → compétence : S'appuyer sur des méthodes de travail pour être autonome

✓ Action n°1 : Rapprocher les normes de présentation des outils des élèves

✓ Action n° 2 : Etre autonome dans son travail et savoir s'adapter à des exigences diverses (la consigne complexe)

Les membres du conseil d'école valident le projet d'école présenté.

VII. Questions diverses.

Question d'un représentant de parents d'élèves : Où en est le projet de self au restaurant scolaire ?

Réponse de la Municipalité : Le projet a pris du retard en raison des budgets.

Question d'un représentant de parents d'élèves : Le travail avec la société de restauration est-il toujours en cours ?

Réponse de la Municipalité : Oui, le contrat arrive à échéance et un nouvel appel d'offre est lancé.

Question d'un représentant de parents d'élèves : Quelle est la discipline appliquée à la cantine ?

Réponse de la Municipalité : La Municipalité met en place une formation pour ses agents. Un règlement intérieur et une charte sont signés en début d'année par les parents et les enfants.

De leur côté les parents rappelle qu'il faut faire confiance au personnel encadrant leurs enfants.

La Municipalité rappelle l'existence d'une commission cantine destinée à examiner les menus proposés par la société de restauration. A cette occasion, des discussions peuvent être engagées sur le fonctionnement de la cantine.

Les représentants de parents d'élèves proposent de faire passer un questionnaire aux familles avant chaque commission afin de recueillir les remarques des parents.

Le questionnaire permettrait de donner la date de la commission cantine afin que les parents souhaitant participer à cette commission puissent le faire.

Le conseil d'école n'ayant plus de question est clos.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE MATERNELLE DU JUIIN 12 JUIIN 2014

Présents : Les institutrices de l'école Fratellini, les représentants de parents d'élèves, Mme FOURGEAUD D.D.E.N., Mme LAUNAY Noëlle maire et Mme BOURDAIS Christelle déléguée de la commune.

Excusés : Mr MESLET Inspecteur d'Académie, Mr POULAIN (délégué commune), Mme CORBEL (RASED).

EFFECTIFS EN JUIN 2014 :

A ce jour l'école compte 110 enfants soit :

- 17 TPS (année 2011)
- 25 PS
- 35 MS
- 33 GS

EFFECTIFS RENTREE 2014/2015:

Pour septembre 2014, les prévisions d'effectifs sont de 111 enfants qui seront répartis sur 4 classes avec :

- 32 TPS (année 2012)
- 18 PS (année 2011)
- 26 MS
- 35 GS

Comme il est constaté l'année 2012 est une forte année de naissance qui renforce les effectifs et les arrivées à l'école. Les effectifs et l'équipe restent stables et permettent d'envisager la rentrée de la meilleure façon.

Mme LAUZIER fait part à l'assistance d'une demande de poste spécifique aux tout-petits car le fonctionnement de l'école et les axes de travail développés depuis des années rentrent complètement dans le cadre de l'attribution de celui-ci et permettrait une comptabilisation des 2-3 ans.

La répartition des enfants dans les classes se fait en fonction de l'âge. Sous réserve d'éventuels changements dus à de nouvelles inscriptions celle-ci pourrait être effectuée avec :

- 1 classe de TPS
- 1 classe de PS et MS
- 2 classes de MS et GS

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES :

Mme LAUZIER présente aux nouveaux parents le principe retenu pour la mise en place des rythmes scolaires au sein de l'école. La directrice rappelle le travail effectué en concertation avec les services communaux pour la meilleure application possible de la réforme. Il est précisé que la mise en place de celle-ci n'engage que très peu de changements l'école maternelle fonctionnant déjà en petits groupes de travail en début d'après-midi.

Les parents présents remarquent que la sortie de classe du midi, à 12H00 ou 11h45 le mercredi) est compliquée pour les parents qui travaillent et qu'il conviendrait d'avoir une possibilité d'accueil sur ce temps là. Le règlement intérieur de l'école est adapté et revu lors de la séance.

ACTIVITES SCOLAIRES :

- Activité « lire et faire lire » pour les grandes sections les lundis, mardis et vendredis sur l'année. Le 26 juin un goûter de remerciement sera effectué envers les bénévoles.
- Participation à la journée « Meslay au Jardin » avec exposition des travaux des enfants.
- Intervention de Bénédicte Blouin, dumiste de la CCPMG, sur un projet musical avec 11 séances, qui intervient dans chaque classe tous les mardis. Par contre pas de séances d'escalade cette année avec Marie-Laure Blethon sans doute suite à d'autres demandes d'écoles à honorer.
- Projet de jardinage avec la participation de Mr SUHARD.
- Rencontre athlétisme courant juin
- 6 juin, Visite du musée du Douanier Rousseau pour tous les enfants suite à un travail sur l'art visuel et les tableaux célèbres
- Sortie au château des Arcis dans le cadre des rendez-vous aux jardins sur le thème de l'enfant et le jardin. Une exposition des œuvres des enfants sera faite sur une quinzaine de jours au château.
- Fête de plein-air le 15 juin 2014 sur le thème de l'Afrique. A cet égard l'association Meslay-Zabré a été accueillie. Le thème de l'Afrique sera repris sur la rentrée prochaine permettant divers travaux.
- Décloisonnement Grande sections/CP en début d'après-midi 2 fois par semaine 4 semaines de suite sur le mois de juin.
- 3 juillet, journée athlétisme dans le parc de la mairie.
- Activité piscine une fois par semaine selon le temps.
- Accueil des TPS (2012) les 20 & 27 juin pour les familiariser avec les locaux et les personnes qui s'en occuperont à la rentrée.

PROJET D'ECOLE

Un nouveau projet d'école pour 2014/2017 est validé. Il comporte des axes et des fiches actions à mener. L'équipe enseignante présente les nouveaux axes envisagés.

- mettre en place un livre d'évaluation interne à l'école, élaborer un classeur culturel (arts visuels, littérature, chants et comptines), mettre en place un coin sciences.
- Interaction avec les TAP et adaptation des nouveaux rythmes scolaires. Mettre en place des séances de jeux de société.
- Renforcer la liaison avec le multi-accueil pour faciliter l'accueil des plus petits
- Aménager le patio en relation avec le centre de loisirs

EXERCICE D'EVACUATION

Un exercice d'évacuation a eu lieu ce jour même. Tout c'est bien passé. Mme LAUNAY évoque le fait qu'il conviendrait toutefois d'effectuer cet exercice dans sa globalité c'est à dire jusqu'à la salle de sports.

INVESTISSEMENT 2014

Mme LAUZIER fait un rappel des investissements obtenus pour l'année scolaire et remercie la municipalité pour cette dotation.

Pour l'EPS achat de 8 javelots en mousse

Matériel miniature pour créer parcours et espaces

Informatique, renouvellement d'un ancien ordinateur non équipé de son et dont l'utilisation de logiciels est très limitée soit : 1 ordinateur & 1 souris

Achat d'un massicot

Achat d'une relieuse

Achat de 2 petites maisons pour les petits pour compléter l'aménagement de cour.

SOLLICITATION DE L'ECOLE PRIVEE CONCERNANT L'ORGANISATION DU MERCREDI A PARTIR DE LA RENTREE PROCHAINE

L'école privée a sollicité un nouveau rendez-vous concernant l'organisation du mercredi dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Ce rendez-vous a eu lieu en Mairie mardi 1^{ier} juillet en présence de :

- Monsieur LE GRIFFON, président de l'OGEC
- Madame REZE, future directrice de l'école primaire
- Madame LELU, directrice du collège

Lors de ce rendez-vous, les interlocuteurs ont demandé à avoir une réponse concernant le courrier du mois de février concernant l'ouverture de l'Espace des Enfants le mercredi matin.

La réponse a été formulée précisant que la structure serait fermée le mercredi matin (déjà évoqué lors du conseil municipal du 27 février dernier)

Par contre, la cantine sera ouverte aux enfants de l'école privée qui fréquentent l'ALSH le mercredi après-midi.

De la même façon, un A.P.S sera mis en place au pôle enfance de 11 h 45 à 12 h 30. Il a été rappelé que le périscolaire était ouvert à tous les enfants : écoles publiques et privées. Cet accueil se fera aux tarifs habituellement pratiqués à l'APS.

Concernant le mercredi midi, l'Ecole Privée demande à ce que du personnel communal aille chercher les enfants à la sortie de l'Ecole Privée pour les amener à la cantine.

Lors du rendez-vous, il a été convenu d'envoyer les fiches d'inscription à l'Ecole Privée, ainsi que les tarifs.

Depuis, nous avons demandé à avoir une liste des familles qui pourraient être concernées, au-delà de celles qui fréquentent déjà habituellement nos services enfances et qui sont donc déjà inscrits pour l'an prochain.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **décide** :

- De n'ouvrir le service de restauration scolaire le mercredi midi que pour les enfants qui, scolarisés à l'école publique ou à l'école privée, fréquenteront l'A.L.S.H l'après-midi ;
- De proposer un service d'A.P.S de 11 h 45 à 12 h 30 pour les familles qui ne pourront pas récupérer leurs enfants à la sortie des cours à 11 h 45, mais qui n'utiliseraient pas le service A.L.S.H le mercredi après-midi ;
- D'appliquer la grille tarifaire du soir habituellement pratiquée pour le service d'A.P.S ouvert le mercredi midi ;
- De ne pas assurer le transport et l'encadrement des enfants entre l'école privée et le service de restauration scolaire.

SUBVENTION ECOLE PRIVEE

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 30 janvier dernier, il a été voté une subvention de fonctionnement à l'école privée d'un montant total de 82 261.61 €.

Il a y eu une erreur (83 enfants comptés initialement au lieu de 81 réellement, et répartition basé sur le coût unitaire par enfant de 2012 au lieu de 2013) qu'il convient de rectifier dans le montant global. Le montant total de la subvention est de 80 260.59 € (tableau joint). Il est demandé au Conseil municipal d'adopter cette modification du montant de la subvention pour l'école privée.

CALCUL DES SUBVENTIONS A VERSER AVEC LA DOTATION INFORMATIQUE - ANNEE 2014										
Application de la convention financière du 02/12/2002 et avenant N° 1 du 16/09/2005										
Classes transplantées - base de calcul : 48 € par élève domicilié à Meslay-du-Maine - REVALORISATION de 0,6 %										
						48,28 €				
		81 élèves domiciliés à Meslay-du-Maine				3 910,68 €				
Fournitures scolaires par élève domicilié à Meslay-du-Maine : 51.57 € (dotation 2013) + taux inflation (0,6 %) =										
		81 élèves domiciliés à Meslay-du-Maine				4 202,28 €				
Subvention à caractère social "restauration scolaire" :										
						4 500,00 €	prévision			
Réalisé 2013										
						3 682,22 €				
Dotation informatique										
						9,93 €				
Forfait année 2013 par élève : 633.87 € + taux d'inflation (0,6 %) =										
						637,67 €				
Total forfait par élève										
						647,60 €				
	Nombre d'élèves	Forfait de base par élève	Participation communes extérieures ou %	Coût par élève	Dotations annuelles 2014	Dotations annuelles 2013	Dotations annuelles 2012	Dotations annuelles 2011	Dotations annuelles 2010	
Enfants domiciliés à Meslay-du-Maine	81	647,60 €		647,6	52455,6	48285	42974,64	45 070,93	46 151,76	
Enfants scolarisés en CLIS - autres que Meslay-du-Maine	10	647,60 €		647,6	6476	4506,6	7583,76	5 556,69	4 858,08	
Enfants domiciliés à Saint-Denis-du-Maine	19	647,60 €	534,81	112,79	2143,01	3021,7	3102,2	3 795,88	5 039,84	
Enfants domiciliés à La Cropte	6	647,60 €	524,85	122,75	736,5	733,9	668,2	723,36	1 209,30	
Enfants domiciliés à St Charles		647,60 €	536,37	111,23	0	407,64	614,92	856,20	1 348,48	
Enfants domiciliés à la Bazouge de Cheméré		647,60 €	526,93	120,67	0	0	0	0,00	0,00	
Enfants des autres communes déjà inscrits avant la rentrée de septembre 2003	0	647,60 €	67%	433,89	0	0	0	0,00	1 220,59	
Enfants des autres communes justifiant des conditions d'inscription	22	647,60 €	100%	647,6	14247,2	19957,8	17063,46	15 435,25	16 396,02	
TOTAL GENERAL	138				76 058,31	76 912,64	72 007,18	71 438,31	76 224,07	
RECAPITULATIF										
Dotations annuelles aux frais de fonctionnement			76 058,31 €	Dont dotation informatique :						1 370,34 €
Subvention fournitures scolaires			4 202,28 €							
Subvention classes transplantées			3 910,68 €							
Subvention "restauration scolaire" évaluation			4 500,00 €							
TOTAL			88 671,27 €							
			2 700,00 €	Plus Dotation "travaux"						

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **modifie** le montant de la subvention à verser à l'Ecole Privé pour l'année 2014 à la somme de 80 260.59 € au lieu de 82 261.61 €.

PROJET DE P.E.D.T

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, il convient de rédiger un P.E.D.T. Celui-ci est en cours de rédaction et doit intégrer les projets d'école. Il doit également être validé par le Conseil Municipal.

Gregory BOISSEAU, directeur de l'accueil de loisirs est chargé de ce dossier, notamment dans le cadre de sa formation DEJEPS.

Les directrices d'écoles ont été rencontrées, ainsi que Madame Karine BUTTIER, conseillère pédagogique.

CENTRE SOCIAL

TARIFS JOURNEE DECOUVERTE DU 27 AVRIL 2014

Journée découverte du Dimanche 27 avril à PAPEA

- Le tarif des entrées à Papéa est le suivant: 17 euros par adulte et 15 euros par enfant
- Transport en minibus
- Priorité aux personnes en difficulté (75%)

Concernant cette journée, il est proposé d'adopter les tarifs suivants :

Quotient Familial	Adultes	Enfants
QF1 ≤ 750€	6 €	2 €
751€ ≤ QF2 ≤ 1000€	10 €	4 €
QF3 ≥ 1001€	14 €	8 €
Extérieur Meslay	16 €	10 €

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **approuve** les tarifs ci-dessus présentés concernant la « journée découverte » du 27 avril qui s'est déroulé à PAPEA.

COMITE DE PILOTAGE DU 19 JUIN 2014

Présents : Maryvonne ORHEN, Marie-Ange MENARD, Nicole CHEVALIER, Christelle CHAMBONNET ; Noëlle LAUNAY, Jean-Marc POULAIN, Eliane FONTAINE, Hélène MENARD, Annie BRISARD, Nadège CHESNAY, Pierrick LERAY et Hélène LECOMTE (CESF).

Excusées : Françoise PICHEREAU, Elisabeth JARDIN, Huguette GAUTIER, Christelle BOURDAIS, Elodie PIRRON, Rachel ABOUALI, Représentante de Famille Rurales (en cours).

Ordre du jour :

- **Constitution et présentation du comité de pilotage**
- **Les actions et projets de l'Espace Meslois**
- **Le projet d'aménagement extérieur**
- **Questions diverses**

Tous les points abordés dans ce document sont des propositions. Elles sont à valider au conseil municipal.

1) Le comité de pilotage

A. Constitution du comité de pilotage :

Madame	FONTAINE	Eliane	Habitante
Mademoiselle	MENARD	Hélène	Habitante
Madame	MENARD	Marie Ange	Habitante
Madame	CHESNAY	Nadège	Habitante
Madame	BRISARD	Annie	Habitante

Madame	CHAMBONNET	Christelle	Habitante
Madame	CHEVALIER	Nicole	Association
Madame	ORHEN	Maryvonne	Association
Madame	Famille Rurales		Association
Madame	PIRRON	Elodie	Institution (CAF)
Madame	ABOUALI	Rachel	Institution (MSA)
Madame	LAUNAY	Noëlle	Elue
Monsieur	POULAIN	Jean-Marc	Elu
Madame	JARDIN	Elisabeth	Elue
Madame	BOURDAIS	Christelle	Elue
Madame	GAUTIER	Huguette	Elue
Madame	PICHEREAU	Françoise	Elue

B. Rappel des missions du comité de pilotage:

Le Comité de pilotage répond à une volonté de développer la démocratie participative.

L'objectif est de favoriser la compréhension des problèmes, en croisant le regard des citoyens, celui des représentants d'associations et celui des représentants d'institutions.

Le Comité de pilotage est un espace démocratique intergénérationnel permettant aux habitants de contribuer à l'élaboration de projets. Il doit prendre en compte les besoins, les attentes et les préoccupations de tous les habitants.

Il est, également, le vecteur de cohésion sociale et de solidarité, d'élaboration de la citoyenneté active et de formation à la démocratie locale.

Lieu d'écoute, ouvert à l'expression de tous et toutes, qu'ils soient habitants de Meslay du Maine, utilisateurs de la structure, représentants d'associations, représentants d'institutions, il favorise la convivialité.

Les membres de ce Comité respectent des valeurs de solidarité et fondent leurs actions sur la mise en œuvre de projet d'intérêt général et pas sur leur intérêt personnel.

Le comité émet un premier avis sur le projet et propose celui-ci pour étude et validation au Conseil Municipal.

Les membres du Comité de pilotage sont des habitants et élus de Meslay-du-Maine qui viennent pour plusieurs raisons :

- 1) pour mieux connaître le Centre Social et les activités proposées
- 2) pour participer, s'investir et agir activement dans la vie de sa commune.

Les élus du Conseil municipal et les représentants de la Caf et de la MSA sont garants des choix politiques. Il s'agit donc de **créer un espace de concertation** afin d'associer les citoyens à des projets et leur permettre d'être acteurs de leur commune.

2) Les actions et projets de l'Espace Meslois

Une plaquette d'information de l'Espace Meslois va être imprimée en août pour une distribution en septembre. On pourra y retrouver les infos concernant l'Espace Meslois pour l'année scolaire à venir avec les actions qui seront renouvelées ainsi que les nouveautés :

A. **Actions renouvelées :**

a) Animations (Ateliers ou actions) :

- ❖ Les échanges de savoirs réguliers (tricot, couture, pastel...)
- ❖ Les échanges de savoirs ponctuels (selon les propositions des habitants)
- ❖ Marchés aux vêtements et aux jouets (Marché aux jouets le 8 novembre)
- ❖ Le jardin partagé
- ❖ Cuisine au quotidien
- ❖ Atelier budget
- ❖ Les journées découvertes
- ❖ Les semaines à thèmes (semaine sur le goût en octobre.)

b) Action de soutien à la parentalité

• **Le «R.E.A.A.P »**

Dans le cadre du R.E.A.A.P (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité), plusieurs actions sont mises en place à destination des parents.

L'objectif est de créer des moments d'échanges entre parents et professionnels sur l'éducation des enfants.

c) Accompagnement scolaire :

• **Le « C.L.A.S »**

Ce service a pour objectif de contribuer au développement de l'enfant en l'aidant dans son travail scolaire le soir, après la classe.

Après concertation avec les professeurs des écoles et les parents des enfants repérés, l'équipe (des professionnels et bénévoles) propose des séances d'aide à la scolarité adaptées à leurs besoins.

Les séances se déroulent les mardis et jeudis de 16h45 à 18h30 et sont gratuites.

Une activité théâtre sera proposée à la rentrée avec l'aide de la compagnie du « Moulin en herbe ».

B. **Les projets ou actions nouvelles :**

a. Journées découvertes :

Proposer au moins une fois par an une journée découverte ayant comme objectif de rassembler tous les Meslois et ainsi de favoriser la mixité sociale. En effet, depuis que nous proposons les journées découvertes avec 2 minibus, nous avons beaucoup de mal, vu le faible nombre de places, à répondre à cet objectif.

Proposition de faire une journée découverte en car le dimanche 5 octobre 2014. : Traversée du Mt St Michel à pied le matin (2^{ème} groupe à Granville si enfants trop petits) et visite du Mont l'après-midi.

Proposition du comité de pilotage:

- ***Faire une commission pour travailler sur les destinations et sur la durée (2 jours et plus) des prochaines journées découvertes.***
- ***Composition de cette commission : Christelle, Marie-Ange, Maryvonne, Nadège, Hélène Ménard***

Proposition de valider 2 tarifs :

Il est proposé au conseil municipal de valider les 2 grilles de tarifs ci-dessous :

○ Tarif 1 :

Tarifs appliqués aux journées découvertes (ou journées été) sans entrées payantes à des activités. (Ex : journée à la mer)

Tarifs appliqués aux journées « de l'été »

Les « journées été » sont des journées proposées pour la première fois cet été exclusivement à un public en difficulté (sociale, financière ...). Les bénéficiaires seront des Meslinois repérés par les assistantes sociales du secteur notamment. Les 2 destinations (7 et 26 août) sont prévues en bord de mer.

Quotient Familial	Adultes	Enfants
QF1 ≤ 750€	4 €	2 €
751€ ≤ QF2 ≤ 1000€	6 €	4 €
QF3 ≥ 1001€	8 €	6 €
Extérieur Meslay	10 €	8 €

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **approuve** les tarifs ci-dessus présentés concernant les journées découvertes (ou journées été) **sans entrées payantes à des activités**, précisant que ceux-ci sont applicables pour toutes les journées de ce type à se dérouler à l'avenir.

○ Tarif 2 :

Tarifs appliqués aux journées découvertes (ou journées été) avec entrées payantes à des activités. (Ex : journée avec une entrée au zoo)

Quotient Familial	Adultes	Enfants
QF1 ≤ 750€	6 €	2 €
751€ ≤ QF2 ≤ 1000€	10 €	4 €
QF3 ≥ 1001€	14 €	8 €
Extérieur Meslay	16 €	10 €

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **approuve** les tarifs ci-dessus présentés concernant les journées découvertes (ou journées été) **avec entrées payantes à des activités**, précisant que ceux-ci sont applicables pour toutes les journées de ce type à se dérouler à l'avenir.

b. Soirée « Incrustation ciné » :

Cette activité qui aborde les techniques de cinéma en permettant d'incruster les participants dans un film a été proposée dans le cadre des activités 11/13 ans cet hiver. C'est une activité que les intervenants (l'association « Feuilles en herbe » de Rennes) proposent régulièrement aux adultes et qui marche bien. Le résultat, comme celui des jeunes, pourrait être projeté avant une projection ciné dans le cadre des actions culturelles de la mairie.

c. Rencontres Enfants/Parents

Nous constatons (parents, assistantes sociales, professionnels) un besoin de proposer un lieu où les parents peuvent venir jouer avec leurs enfants, échanger avec d'autres parents et des professionnels. Un peu le principe des « Lieux Enfants Parents » initié par la CAF. L'idée est de proposer quelques rencontres ponctuelles et d'en faire le bilan avant de le programmer plus régulièrement.

d. REAAP

Dans le cadre des ateliers parentaux du REAAP, des séances seront mises en place toujours avec le support des livres de Sophie Belkhemoun mais réécrits par une EJE de Château-Gontier pour permettre une meilleure compréhension à destination des publics en difficultés dans ce domaine.

3) Aménagement extérieur de l'Espace Meslinois

Une commission « Aménagement et petit investissement » est constituée. Elle se compose des personnes suivantes : Nicole, Eliane, Christelle et Nadège. Elle se réunira notamment pour étudier les propositions d'aménagements extérieurs à l'Espace Meslinois quand un architecte sera nommé.

4) Divers

➤ Portes ouvertes de l'Espace Meslinois le samedi 6 septembre de 9h à 12h. (A revérifier la compatibilité avec le projet 39/45 de Mr BOURDAIS).

AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Par délibération de juillet 2012, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres pour une prestation de maîtrise d'œuvre sur la base du programme ci-joint.

Le CA.U.E a été sollicité pour une prestation de conseil dans ce projet. Un rendez-vous est programmé.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **autorise** Madame le Maire à lancer un appel d'offres pour une prestation de maîtrise d'œuvre sur la base du programme présenté aux élus.

Présents

Françoise LAMOUR
Marie Odile SOULARD
Sylvie CHRETIEN
Huguette GAUTIER
Hélène LECOMTE

Présentation:

Huguette GAUTIER a présenté les services dont elle était l'élue référente : CCAS, aide alimentaire.

Françoise LAMOUR a présenté le personnel et les missions de l'antenne solidarité de Grez .
Il y a 4 assistantes sociales dont 2 interviennent sur le secteur de Meslay (Marie Odile et Sylvie). Il y a une permanence de Mme PIMA médecin PMI ½ journée par semaine à Grez, 2 puéricultrices, Mathilde Martin éducatrice qui intervient sur la protection de l'enfance, 1 CESF Marie Noëlle Maupoint qui effectue des accompagnements budgétaires individuels.

Les accompagnements des Meslinois:

➤ **Des actions en faveur des familles**

Marie Odile Soulard évoque le besoin d'activités qui renforce le lien parents enfants.

Aussi, elles évoquent la difficulté pour certaines familles de faire les démarches d'aller vers les structures de petite enfance et enfance (multi accueil, accueil de loisirs et accueil périscolaire). Elles souhaiteraient rencontrer les directeurs du multi accueil et de l'accueil de loisirs afin de pouvoir leur orienter des familles qui ont besoin d'être plus accompagné que d'autres pour les démarches d'inscriptions.

➤ **La rencontre individuelle**

Hélène et Huguette expliquent la volonté de la mairie de Meslay d'aider les Meslinois en difficultés en les rencontrant. Les assistantes sociales ne voient aucune objection à ce qu'Hélène et Huguette rencontrent les personnes qui ont des impayés de trésorerie. Elles demandent juste à être au courant.

Aussi, par cette rencontre elles se demandent si Hélène ne pourrait pas être la personne intermédiaire avec la trésorerie pour accompagner les gens dans la négociation de leur paiement de dettes.

Elles évoquent aussi que ces rencontres peuvent être bénéfique si elles vont dans le même sens que les accompagnements des assistantes sociales.

3 situations ont été évoquées en détail.

➤ **Autres**

Sud Mayenne Précarité : association de bénévoles qui font du transport pour les personnes ayant des problèmes de mobilité. Ils interviennent uniquement sur demande des assistantes sociales et sur le territoire du pays de Craon, de Château Gontier et de Meslay Grez. Françoise Lamour expliquent qu'il n'y a qu'un seul bénévole pour le territoire de Meslay Grez alors que les demandes de transport sont très nombreuses sur ce territoire. Nous conseillons donc à Françoise Lamour de s'adresser directement à Nelly Hautbois qui pourra relayer l'information à l'échelle de la communauté de communes sur la recherche importante de bénévoles. Il faut savoir que les bénévoles sont indemnisés de leur frais kilométriques à hauteur de 0.35€/km.

Sylvie Chrétien explique qu'au cours d'une rencontre avec Noëlle Launay, il avait été évoqué l'idée d'une aide ponctuelle du CCAS au frais de cantine pour les familles dans le besoin.

L'aide financière accordée par le secours catholique par an et par ménage ne peut excéder 75€. Pour des montants plus importants elles font appel à l'antenne du secours Catholique de Laval. Elles ne peuvent pas informer la mairie des demandes qui sont faites au secours catholique sans accord des familles. Elles font plus de recours au secours catholique qu'au CCAS du fait de leur réactivité.

Une prochaine rencontre est fixée au mercredi 17 septembre à 14h pour faire le point sur les situations.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DEMANDE D'ACHAT DE LA PARCELLE AK N°15 PAR LA C.C.P.M.G

Par courrier du mois de novembre 2013, la communauté de communes a sollicité Meslay pour l'achat de la parcelle AK N°15 d'une surface de 18 210 m².

Cette parcelle est contenue dans la zone AUe du futur PLU.

La CCPMG veut faire l'acquisition de cette parcelle au prix de 6 000 € l'hectare comme le reste des acquisitions découlant des ventes des terres de la Talvasserie.

Le **Conseil municipal est favorable** à la vente de la parcelle AK N°15 au prix de 6 000 € l'hectare dans le cadre d'un projet s'intégrant dans la future zone économique ouverte dans le P.L.U à condition que la communauté de communes s'engage sur l'aménagement de la continuité d'un chemin à créer en remplacement du chemin longeant l'hippodrome objet d'une prochaine aliénation. Ce chemin devra faire la jonction entre le cheminement reliant le parc des sports de la Ville de Meslay-du-Maine à la base de loisirs de La Chenaie, et la partie de chemin aménagée par la société des courses selon le schéma ci-dessous.



RENOUVELLEMENT DE LA COMPOSITION DE LA CLECT (COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES)

Il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du I de l'article 1609 nonies C du CGI, et les communes membres, **une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLETC).**

La commission locale d'évaluation des charges transférées est une commission permanente dont la composition doit par conséquent être modifiée à chaque renouvellement des conseils municipaux, et dont la mission consiste à proposer le montant net des charges transférées par chaque commune au groupement, au

moment de l'adoption de la taxe professionnelle unique, comme lors de chaque nouveau transfert de charges ultérieur.

Composition:

Le 1^{er} alinéa du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts indique que **chaque conseil municipal des communes membres de l'EPCI dispose d'au moins un représentant auprès de cette commission.** Cette disposition vise à garantir une juste représentation des parties engagées. La qualité de ces représentants ne fait pas l'objet de dispositions particulières. **Un conseiller municipal peut donc siéger à la fois au sein de l'organe délibérant de l'EPCI et à la commission d'évaluation des charges. La Communauté n'a pas de représentant au sein de la commission locale.**

Pour la communauté de communes du Pays de Meslay Grez, cette commission a été créée suite à l'adoption de la « taxe professionnelle unique » au 1^{er} janvier 2004. Elle est composée d'un représentant par commune.

Chaque commune est souveraine dans le choix de son représentant, même s'il apparaît souhaitable en pratique de désigner des conseillers municipaux qui soient également délégués communautaires.

• Rôle de la commission :

Le rôle de la commission d'évaluation des charges est de quantifier les transferts de compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par l'EPCI aux communes membres ou inversement. L'évaluation des transferts de charges relève de la responsabilité de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC).

Renouvellement

Vu le renouvellement des conseils municipaux,

Les 23 communes sont invitées à délibérer pour désigner leur représentant au sein de la CLECT.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **désigne** Monsieur Jean-Marc POULAIN, adjoint chargé des finances en tant que représentant de la commune de Meslay-du-Maine à la commission d'évaluation des charges transférées.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

MARCHE DU VENDREDI MATIN

Monsieur Jacques BRAULT, interpellé dernièrement, demande pourquoi la commune a autorisé l'installation sur le marché d'un boulanger.

Monsieur BORDIER, chargé notamment de la gestion du marché, répond qu'il existe une commission du marché à Meslay-du-Maine et que les marchands qui la constituent ont émis un avis favorable à cette installation. Par ailleurs, la commune n'a pas les moyens d'interdire l'installation d'un marchand non sédentaire sous prétexte qu'il existe le même type de commerce à demeure sur le territoire de la commune (règlement des marchés de France).

DATES DES PROCHAINES RÉUNIONS

Conseil Municipal :

Jeudi 03/07, vendredi 11/07 (à 18 heures 30), jeudi 11/09, jeudi 16/10, jeudi 20/11 et jeudi 18/12

Réunions et manifestations :

- *Meslay au ciné* : vendredi **4 juillet** à partir de 21 h 30, Parc de la Mairie.
- Visite Assemblée Nationale : **9 juillet** : 12 places réservées pour Meslay
- Conseil Municipal : vendredi **11 juillet** 2014 à 18 heures 30 (sénatoriales + visite parc des sports)

- Soirée du personnel : vendredi **19 septembre** à partir de 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heures 15 minutes le vendredi 4 juillet 2014.